L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 SEPTEMBRE 1885.

Diffusion de la Bagasse

AU MOYEN DU DIFFUSEUR CONTINU, système PERRET

Nous lisons dans le *Journal des Fabricants de Sucre*, organe politique de la sucrerie indigène et coloniale, publié à Paris :

Nous avons dit que des expériences de diffusion avec la canne à sucre avaient été faites en Allemagne, au moyen du diffuseur continu système Perret, de Roye. M. Perret nous communique à ce sujet le procès-verbal légalisé des expériences qui ont eu lieu à Düsseldorf, sur la demande et sous les yeux de M. Eydmann, fabricant de sucre à Java, délégué d'un comité *ad hoc* de ce pays, pour être témoin des expériences dont on trouvera plus loin le compte rendu. Étaient présents : M. Paul Horsin-Déon, ingénieur-chimiste, à Paris, M. Alfred Perret, de Roye, demeurant à Paris, 16, rue Jeanne-Hachette, M. Allolio, directeur de la Société de construction de machines de Hohenzollern, à Düsseldorf, M. Jacquot, consul de France dans les provinces du Rhin et de Westphalie.

Le but de ces expériences était d'établir que le *diffuseur continu*, système Charles Perret, se prête à souhait au *traitement de la bagasse de canne*.

A cette fin, M. Eydmann a fait venir de Java un lot considérable de bagasse, telle qu'elle est sortie des moulins de l'usine de Franqkiti. Cette bagasse était fortement écrasée, déchiquetée et coupée par le moulin en tronçons inégaux de dix à quarante centimètres de longueur, mêlés d'autres plus longs atteignant jusqu'à 75 centimètres, et avait été bien séchée au soleil pour pouvoir supporter le voyage.

L'appareil qui a servi aux expériences est un diffuseur grand modèle d'une longueur totale de 12 m. 600 et d'un diamètre d'hélice de 1 m. 600. Il était encore dans les ateliers de la Société de construction de Hohenzollern où les essais ont été faits, et était destiné au travail de la betterave.

Voici les expériences qui ont été faites :

On a pesé 1000 kil. de la bagasse ci-dessus et on l'a mouillée de manière à la ramener à peu près à l'état d'humidité où elle se trouve au sortir du moulin de première pression; puis, après avoir attendu le temps nécessaire pour que l'absorption de l'eau soit suffisante par les parties spongieuses, on a établi une chaîne d'ouvriers pour verser cette bagasse humidifiée dans l'entonnoir de tête de l'appareil.

Préalablement, on avait rempli d'eau le diffuseur jusqu'au niveau de quelques centimètres au-dessous de l'axe du cylindre, et on avait porté cette eau à 60o environ de température au moyen des calorisateurs du diffuseur. Puis on a fait tourner le cylindre à hélice et on a réglé sa vitesse à raison de 1 tour par 70 secondes. C'est alors que l'on a versé la bagasse.

En même temps on a réglé le robinet de sortie du vesou ainsi que l'entrée de l'eau à l'autre extrémité. Nous avons alors constaté que l'avalement de la bagasse par le diffuseur s'est fait régulièrement, au fur et à mesure de la charge, sans entrave d'aucune sorte et sans interruption; qu'au bout de 17 (dix sept) minutes, la bagasse est sortie à l'autre extrémité du cylindre, occupant environ les trois quarts de l'orifice, une partie seulement étant émergée soulevée par le pas de l'hélice. Enfin, que la bagasse sortie a entraîné la bagasse au fur et à mesure qu'elle sortait du cylindre.

Les 1000 ks de bagasse ont été absorbés par l'appareil en 33 (trente-trois) minutes. Il résulte donc de cette opération que le diffuseur Charles Perret s'accommode parfaitement au travail de la bagasse telle que celle sur laquelle on a opéré; que cette bagasse est parfaitement entraînée par la vis sans qu'il y ait aucune obstruction dans l'appareil ni aucun retardement d'une charge sur l'autre, les morceaux longs et courts d'une même charge arrivant ensemble à l'extrémité du cylindre.

De plus, si l'on adjuge que 1000 k. de la bagasse sèche mise en œuvre proviennent de 8000 k. de canne fraîche, les 1000 k. sur lesquels on a opéré, correspondent au travail de la bagasse de 8000 k. de canne; or cette opération ayant duré 33 (trente-trois) minutes, il en résulte que le diffuseur Charles Perret peut suffire au travail de 348.800 kil. de canne fraîche par 24 heures (trois cent quarante-huit mille huit cents kilos).

Pour compléter cet essai, il aurait fallu juger de l'état d'épuisement de la bagasse au sortir du diffuseur, mais nous n'avons pas jugé à propos de faire des observations de ce genre, la bagasse n'étant pas dans son état normal, puisqu'on a été obligé de la remouiller, et que le sucre contenu dans cette bagasse était fortement altéré, comme il résulte de l'analyse ci-dessous faite par M. Horsin-Déon.

Analyse d'un lot de la bagasse qui a servi aux expériences ci-dessus (bagasse sèche).	
Sucre cristallisable.	8,22
Sucre réducteur...	8,66
Cendres.....	1,26
Matière extractive..	4.14
Extrait sec.....	22.58 0/0 de bag.

Ces expériences méritent d'être signalées tout particulièrement aux planteurs de nos colonies. Si on effet le diffuseur continu permet d'épuiser la bagasse dans des conditions normales, on voit tout de suite quel parti avantageux les planteurs pourront immédiatement tirer de cet appareil, qui viendra compléter le travail des moulins sans exiger de changements dans les installations existantes et donnera avec économie un notable supplément de rendement.

Nous appelons donc l'attention de nos lecteurs des colonies sur ces expériences et les engageons à les renouveler sur les lieux mêmes.

Voici la lettre que M. Perret a reçue de M. Jacquot, consul de France à Dusseldorf :

Monsieur,

Très-occupé en ce moment, mais ne voulant pas vous faire attendre ou témoignage que vous croyez pouvoir vous être de quelque utilité, je me borne à vous écrire ces deux mots pour attester l'exactitude du procès-verbal des expériences faites en ma présence, le 18 de ce mois, dans l'usine de *Hohenzollern*, à *Grafenberg-Dusseldorf*, sur l'application de votre diffuseur continu au traitement de la bagasse de canne.

Je souhaite du fond du cœur que la *réussite* de ces expériences dûment constatée, soit pour le persévérant inventeur, la source et la garantie d'autres succès.

Recevez, Monsieur, etc.

Auguste JACQUOT,
Consul de France dans les provinces du Rhin et de Westphalie.

Le trajet s'opère donc avec une perfection mécanique.

D'autre part, il n'y a pas à douter de l'épuisement de la bagasse dans cette traversée.

La diffusion continue a fait ses preuves publiques et les pourruit assurer. Il y a cela de plus en faveur de l'épuisement de la bagasse par la diffusion continue, c'est qu'on peut chauffer à 100° sans altérer le jus.

On sait, d'autre part, la quantité importante de sucre perdu dans la bagasse. (1). Or, l'épuisement de cette bagasse peut s'opérer sans toucher à rien de l'ancien montage. On laissera en place et en fonction l'installation actuelle des moulins. A côté, dans une salle commune, en plein air même, on place le diffuseur continu sur rails. Avec une courroie portense, on lui amène la bagasse sortant du 1er moulin, une semblable courroie reprend à la sortie du diffuseur cette même bagasse moins épaisse, pour la sécher au laminage d'un 2me moulin.

Alors on a pour résultats :

1° D'un côté la bagasse pouvant se brûler comme avant.

2° Du deuxième vesou contenant tout le sucre perdu dans la bagasse jusqu'à ce jour.

Il serait à souhaiter que des sucriers se syndicassent pour, à frais communs, procéder à un essai d'un grand intérêt commun.

Nous savons que M. Perret se tient prêt à répondre aux demandes qui lui seront faites et à en surveiller lui-même l'exécution.

Un diffuseur continu capable d'épuiser les bagasses de 340,000 k. de cannes par 24 h. coûterait complet en France 36,000 fr.

(1) Sucre cristallisable extrait (maximum)..... 9.50
Sucre resté dans la bagasse..... 4.78
Sucre resté dans la mélasse et les écumes..... 2.72
17.00

Saint-Ange, un bohème bien connu dans son temps, dit un jour à Véron, qui dirigeait le *Constitutionnel* :

—Prêtez-moi 500 francs... Vous êtes si venard qu'il n'est pas impossible que je vous les rende !

Madame vient de changer de cuisinière.

—Vous avez d'excellentes références, dit-elle à la nouvelle. J'espère que je serai contente de vous.

—Madame peut compter sur moi. Je demanderai simplement un congé d'une heure deux fois par semaine, le mercredi et le samedi.

—Pourquoi faire ?

—Je sont les jours où je prends ma leçon de piano.

Un travail tout spécial est en ce moment en préparation au ministère de l'agriculture de France, pour l'organisation du concours général agricole, ou concours d'animaux gras, qui se tiendra à Paris en février 1886.

Ce concours sera beaucoup plus important que ceux des années précédentes. Il y sera créé une section spéciale pour les animaux reproducteurs, lesquels pourront être présentés en nombre illimité.

L'exposition industrielle, complétement indépendante de ces concours, aura également beaucoup plus de développement. Elle occupera toute l'étendue du vaste emplacement limité par l'avenue d'Antin, le Cours-La-Reine et la place de la Concorde.

Dans quelques jours, le ministre de l'agriculture annoncera officiellement ce grand concours par des affiches qui seront placardées dans Paris ainsi que dans les principales villes des départements.

L'Académie des beaux-arts de Paris rappelle aux compositeurs de musique français, que le concours Rossini, ouvert le 1er janvier 1885, sera clos le 1er octobre prochain. Le jugement sera rendu dans le délai de trois mois. La valeur du prix est de 3,000 francs, et l'œuvre couronnée sera exécutée en 1886, au Conservatoire de musique.

L'auteur de la composition musicale, sur les paroles de l'œuvre poétique intitulée : "Les Jardins d'Armide," devra s'attacher principalement à la mélodie.

La bière allemande!

On crie beaucoup en France contre les fabricants de vins qui mettent de tout dans leurs produits, excepté du raisin. Nos marchands de vins— écrit Lancelot, dans la *Liberté*—sont de naïfs écoliers auprès des brasseurs allemands. Ces humbles industriels mettent, paraît-il, dans leurs famouses bières tous les composés de la chimie contemporaine : il y a là-dedans de la glycérine, de l'acide salicylique, de la noix vomique, du colchique et toutes les drogues empoisonnées, inventées de nos jours pour le progrès et le bonheur du pauvre monde.

Nous devons ajouter cependant que l'autorité s'est émue et que les tribunaux allemands ont distribué force amendes et force prison !

Au moment où l'on tirait aux Invalides le premier coup de canon annonçant le commencement de la cérémonie funèbre en l'honneur de l'amiral Courbet, Mme M...., blanchisseuse à Boulogne-sur-Seine, traversait le pont des Invalides à pied.

En proie à une surexcitation causée par la perte de son fils mort au Tonkin, elle a été frappée subitement d'une congestion cérébrale, et en tombant elle s'est écrisée :

—Mon fils ! mon pauvre fils !

Les passants l'ont relevée et ont transporté la pauvre femme dans la pharmacie la plus rapprochée du lieu de l'accident.

Après les premiers soins, Mme M.... a été conduite à l'hospice Beaujon, où elle a été admise d'urgence.

M. Virey, élève de la mission archéologique du Caire, vient de faire don au ministère de l'instruction publique de France, de trois parchemins coptes admirablement conservés, relatant une partie des dépenses faites pour l'entretien d'un des temples de Djême.

On sait que les papyrus coptes sont assez nombreux, les parchemins sont, par contre, des plus rares.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Guyarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cadre placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des sélectrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la île paloise.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau de l'Union.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Nervous pains about the head and back, numbness, throbbing temples. It is

NEURALGIA

cures Neuralgia, Sciatic Pains, Rheumatism, Muscular Contractions, STRAINS.

Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

The WOMEN Endorse

BROWN'S IRON BITTERS

QUALITY PURITY QUANTITY

When a woman expresses her opinion upon the merits of anything she has used, it is, in almost every case, a word spoken direct from the heart, and free from the dictations of pecuniary interest or policy, which too frequently influence the actions of the stronger sex.

MRS. F. CADO, of Chicago, Ills., says :
For the last two years have had frequent severe attacks of Neuralgia. Brown's Iron Bitters has given me quick and lasting relief.

MRS. H. HOLBROOK, of Boston, Mass., says :
I have experienced great relief from indigestion and nausea in the throat by the use of Brown's Iron Bitters.

MRS. CLARA M. JOYCE, of Louisville, Ky., says :
Used Brown's Iron Bitters for dyspepsia and sick headache with marked success. Am now enjoying perfect health after five years of misery.

MRS. A. R. FRENCH, of Mayville Ky., says :
Brown's Iron Bitters cured me of palpitation of the heart. I take pleasure in recommending it.

MRS. M. MARTIN, of Bloomington, Ills., says :
A severe attack of heart disease left me weak, not able to walk. Brown's Iron Bitters restored me to my old-time good health.

MRS. M. COOK, of Newark, N. J., says :
Had always thought of indigestion as the "King of evils," but it was overcome in my case by the use of Brown's Iron Bitters.

MRS. A. E. RICHARDSON, of Boston Highlands, says :
Have been taking Brown's Iron Bitters for general debility; am improving rapidly and feel highly gratified with results.

MISS MARY WOODBURY, of Portland, Maine, says :
Brown's Iron Bitters cured me of headache, with which I had been greatly troubled for two years.

MRS. W. A. HALL, of Dorchester, Mass., says :
Brown's Iron Bitters cured me of dyspepsia; was suffering from the most aggravated form of that distressing complaint.

MRS. LOUISE S. LOCKE, of N. Charleston, N.Y., says :
Brown's Iron Bitters cured me of nervous affection. I gladly recommend it to all who are suffering from like troubles.

MRS. D. W. CRAGIN, of Bellleville, Ills., says :
Brown's Iron Bitters cured me of weakness, especially in the lower limbs; my general health is also greatly improved.

For Sale by All Druggists.

J. H. Zeilin & Co.

The Genuine has Trade-Mark — And crossed Red Lines on Wrapper.

QUALITY PURITY QUANTITY TRADE MARK

TAKE NO OTHER

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de le renecer de leur art. Pose de palais artificiels.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externes.
Coin de Philippe et Priaux.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction du maestro Durte, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en blanc, en papier, en être sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand apprris l'italien. 17 sept—

LA S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 OCT. 1885.

TOUS LES LOTS SONT PAYÉS EN PLEIN.

Ce tirage ainsi que tous les autres suivant lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,	25,000
1 Lot de ...	10,000,	10,000
2 Lots de ...	6,000,	12,000
5 Lots de ...	2,000,	10,000
10 Lots de ...	1,000,	10,000
20 Lots de ...	500,	10,000
100 Lots de ...	200,	20,000
200 Lots de ...	100,	20,000
500 Lots de ...	50,	25,000
1,000 Lots de ...	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du dixième du lot qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en demandant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul M. Godchaux vs. John Ewen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,094.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion comme Burtheville, dans l'ilet numéro soixante, comprenant la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park et les rues Hivert, Jeanet et Calhoun, conformément au plan original de la dite Burtheville fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville ; les dits lots de terre sont désignés par les numéros neuf et dix-sept sur une copie du plan annexée à un acte de vente de Mme John J. Barnett à John Q. Flynn, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 25 septembre A. D. 1884. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-huit (28) pieds de face à la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et un quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de cette affaire et la réclamation de la plaignante de trois cent trente trois et un tiers dollars, maintenant due avec intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du 22 novembre 1884 jusqu'au 25 mai 1885 et après à 4 0/0 par an. L'acquéreur assumera le paiement du qu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables 12 et 24 mois, à partir de leur date, chacun pour trois cent trente trois et un tiers dollars avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de leur date, à savoir : le 22 novembre 1884 jusqu'à maturité et après 8 pour cent par an comme il est stipulé dans l'acte hypothécaire du 22 novembre 1884 pardevant Joseph D. Taylor, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dûment enregistré et publié, il y a comptant.

La vente embrasse les améliorations comprenant une bâtisse en bois à deux étages, etc.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26août—26—2,9,16,23,26 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Uri. J. Rosenthal vs Edward J. Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,098.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six, sept et huit, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Prytania, Hivert et Jeanet. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir : Le lot No six mesure trente deux pieds sept pouces et une ligne sur la ligne la plus près du lot numéro cinq et quatre-vingt huit pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept ; le lot numéro sept mesure trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hivert et quatre-vingt dix huit pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro six et quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro huit ; le lot numéro huit mesure trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Hivert, trente trois pieds trois lignes de face à la rue Prytania, quatre-vingt quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept et quatre-vingt-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur et de face à la rue Miro. Les dits lots traversent la rue Hivert à la rue Prytania.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9,16,23,30—7,10 oct

Merchants Mutual Ins. Co. vs. Louise Hermann.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,982.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le MARDI, 29 septembre 1885, à 11 heures a.m. en l'étude de notaire, No 94 Passage de la Bourse, entre le rue Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

FRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
18 sept—18 24,29

James Sweeny vs Claycomb & Meyer

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 8118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cha. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Ville Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Claycomb Wood Yard, rue Tchoupitoulas, coin de la Levee, le 26 septembre 1885 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quarante huit cordes de bois de frêne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur le lieux.

FRANK CARAMBAT, Constable.
16 sept—16 20 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,100—Division A

Attendu que Mme veuve Henry J. Woods a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Henry J. Woods décédé intestat ; avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 sept—19 24,29

Succession de Léonville Augustin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No 13,573

Attendu que Mme Ves Charles Dour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de Léonville Augustin décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15,20,24

Succession de James H. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,224—Division D—

Attendu que Mme veuve James Johnson veuve de James B. Walton a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James B. Walton, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18sept—18 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs. Dom Morel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,594—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion comme Burtheville, dans l'ilet numéro soixante, comprenant la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park et les rues Hivert, Jeanet et Calhoun, conformément au plan original de la dite Burtheville fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville ; les dits lots de terre sont désignés par les numéros onze et dix sept sur une copie du plan annexée à un acte de vente de Mme John J. Barnett à John Q. Flynn, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 25 septembre A. D. 1884. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt huit (28) pieds de face à la ligne de la propriété Foucher de Circé ou City Park sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et un quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de cette affaire et la réclamation de la plaignante de trois cent trente trois et un tiers dollars, maintenant due avec intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du 22 novembre 1884 jusqu'au 25 mai 1885 et après à 4 0/0 par an. L'acquéreur assumera le paiement du qu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables 12 et 24 mois, à partir de leur date, chacun pour trois cent trente trois et un tiers dollars avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de leur date, à savoir : le 22 novembre 1884 jusqu'à maturité et après 8 pour cent par an comme il est stipulé dans l'acte hypothécaire du 22 novembre 1884 pardevant Joseph D. Taylor, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dûment enregistré et publié, il y a comptant.

La vente embrasse les améliorations comprenant une bâtisse en bois à deux étages, etc.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26août—26—2,9,16,23,26 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Holz vs Octave Forstall.

COUR CIVILE DE DISURICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 13 octobre, 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Orléans, mesurant au pied français vingt quatre (24) pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent huit pieds sept pouces (108' 7") sur la ligne du côté vers la rue Ste-Anne qui le sépare de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à B. O. Plauché, une première profondeur de soixante-quatorze pieds deux pouces (74' 2") sur le premier côté vers la rue Orléans à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur par un angle droit sur une ligne de douze pieds de longueur s'étendant en parallèle avec la rue Bourbon, une seconde profondeur de trente-trois pieds neuf pouces (33' 9") sur la seconde ligne du côté s'étendant en perpendiculaire avec la dite rue Bourbon et douze pieds (12) de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Paul Forstall et als. et Célestin A. Duplantier et als. conformément à un acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour neuf cent cinquante dollars $950, intérêts accrus, taxes et frais, inclusant quatre dollars pour copie de l'acte, et l'acquéreur assumera le paiement de onze billets se montant à neuf cent cinquante dollars et intérêts accrus à partir du 15 mars 1885, payables à deux ans après la dite date, avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la dite date jusqu'au paiement, avec tous les frais et charges qui sont accrus par forfaiture de l'acquéreur de se conformer aux conditions de son adjudication ; le dit acquéreur fera assurer les bâtisses pendant le prix acquises pour un montant suffisant pour garantir le porteur des billets non échus, et transférera la police d'assurance au profit du vendeur ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant ainsi ci-dessus, payera au comptant tous les frais de cette procédure.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11,18,25—oct 2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. Hon vs. Succession de Marie Guesno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 15,041.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delacroix, Arlington, Aupré et Gayoso désigné comme lot numéro cinq, conformément à un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 3 mars 1875, déposé sous le même plan numéro deux dans le livre des plans en l'étude de P. E. Théard, alors notaire en cette ville ; le dit